

NÉOSPOROSE

1. Actions

- Plan d'assainissement

Pour les cheptels ayant mis en évidence la néosporose (avortement ou vache séropositive).

- > Contrôler tous les bovins de plus de 7 mois en première année.
- > Contrôler annuellement le renouvellement.
- > Contrôler les introductions.

2. Prises en charge

- Plan d'assainissement :

50 % du coût HT des analyses de 1^{ère} année.